

CONSEIL CONSULTATIF MINISTÉRIEL DE L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

RAPPORT ANNUEL À LA MINISTRE

POUR L'EXERCICE 2010-2011

Ministry of Education

MACSE
c/o Special Education Policy
and Programs Branch
18th floor
900 Bay Street
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation

CCMEED
a/s Direction des politiques et des
programmes de l'éducation
de l'enfance en difficulté
18^e étage, 900, rue Bay
Toronto ON M7A 1L2



Le 6 février 2012

L'honorable Laurel Broten
Ministre de l'Éducation
900, rue Bay
22^e étage, Édifice Mowat
Toronto (Ontario) M7A 1L2

Objet : Rapport annuel du Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté

Madame la Ministre,

Je voudrais d'abord vous remercier de m'avoir donné l'occasion de discuter avec vous au cours des premiers jours suivant votre entrée en fonction à titre de ministre de l'Éducation. Au nom du Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté, je tiens à vous féliciter pour votre nomination. Le Conseil se réjouit à l'idée de travailler avec vous et de vous prodiguer des conseils en vue de favoriser l'amélioration continue du rendement des élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation.

Vous trouverez ci-joint le rapport annuel sur les activités du Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté pour l'exercice 2010-2011. Le Conseil est heureux d'avoir pu rencontrer le personnel du ministère pour discuter des pratiques exemplaires et prometteuses concernant les élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation. La Direction des politiques et des programmes de l'éducation de l'enfance en difficulté continue d'apporter un soutien inestimable au Conseil, notamment en lui donnant des conseils éclairés et opportuns.

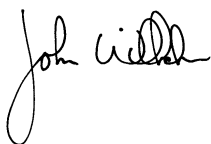
Pour 2010-2011, le Conseil a établi les priorités suivantes : les transitions, les programmes visés par l'article 23 (programmes d'enseignement offerts dans des établissements de soins et de traitement ou dans des centres correctionnels), le financement, les comités consultatifs pour l'enfance en difficulté et les Plans d'amélioration des conseils scolaires pour le rendement des élèves. Le présent rapport contient des précisions sur la contribution du Conseil dans ces domaines.

Le Conseil a déterminé ses priorités pour l'exercice 2011-2012 : la santé mentale et les transitions. Ces sujets ne vous seront pas étrangers étant donné votre ancien poste de ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse, et ils nécessitent une collaboration constante entre les ministères.

Nous serons heureux de vous rencontrer les 8 et 9 février 2012 prochains pour discuter plus longuement des façons dont le Conseil peut seconder les efforts du ministère visant à aider les élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation en Ontario.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'John Wilhelm'. The signature is fluid and cursive, with the first name 'John' written in a larger, more prominent script than the last name 'Wilhelm'.

John Wilhelm

Contenu du rapport

- Réalisations de 2010-2011
- Recommandations à l'ancienne ministre de l'Éducation, Leona Dombrowsky
- Priorités du Conseil pour 2011-2012

Annexe 1	Résumé des réunions du Conseil de 2010-2011
Annexe 2	Mandat et structure du Conseil
Annexe 3	Liste des membres de 2010-2011
Annexe 4	Résolution du Conseil sur le financement
Annexe 5	Collaboration avec la communauté – Thèmes importants pour 2010-2011

RÉALISATIONS DE 2010-2011

Le Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté est chargé de conseiller la ministre de l'Éducation sur toute question liée à l'établissement et à l'offre de programmes et de services en éducation de l'enfance en difficulté aux élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation.

Le Conseil fait valoir ses idées par l'entremise de ses représentants qui siègent à divers groupes de travail du Ministère et à d'autres comités consultatifs composés d'intervenants. En plus de prendre part à trois rencontres en personne, les membres du Conseil participent à des téléconférences et donnent leur avis dans des rapports. De plus, ils documentent les principaux défis et pratiques exemplaires propres au milieu de l'éducation de l'enfance en difficulté et les communiquent au Conseil. Ce dernier doit également répondre aux propositions et aux positions du ministère de l'Éducation et d'autres ministères qui peuvent avoir des effets sur les élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation.

Au cours de l'exercice 2010-2011, le Conseil a eu l'occasion de formuler des conseils et de prendre part à des discussions en lien avec plusieurs domaines qui touchent les élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation. Le Conseil a donné son avis et a été consulté sur les sujets suivants :

- la sécurité dans les écoles;
- la santé mentale;
- *L'apprentissage pour tous, de la maternelle à la 12^e année;*
- les Comités consultatifs pour l'enfance en difficulté (CCED);
- les discussions et les commentaires issus de l'examen des Services auxiliaires de santé dans les écoles; et
- la participation des parents.

Les membres du Conseil sont tenus de consulter leurs circonscriptions scolaires à propos des problèmes liés à l'éducation de l'enfance en difficulté. Ils doivent également entrer en contact avec les groupes communautaires avant et après les réunions. Un résumé des principaux thèmes de 2010-2011 figure à l'annexe 5.

RECOMMANDATIONS À L'ANCIENNE MINISTRE DOMBROWSKY

Lors de la réunion de juin 2010, la première de l'exercice, l'ancienne ministre de l'Éducation, Leona Dombrowsky, a amorcé une discussion sur les questions prioritaires qu'il serait avantageux d'aborder en profondeur au Conseil, notamment : les transitions, les programmes visés par l'article 23 (programmes d'enseignement offerts dans des établissements de soins et de traitement ou dans des centres correctionnels), le financement et les Plans d'amélioration des conseils scolaires pour le rendement des élèves. Voici un résumé des principaux thèmes et recommandations de 2010-2011 :

La transition

- Le Conseil a discuté à plusieurs reprises avec le personnel du Ministère à propos des transitions. Il a émis des commentaires tout au long de l'exercice 2010-2011, et il a également mis sur pied un petit groupe de travail pour fournir une rétroaction plus ciblée.
- Le Conseil a pris part à l'élaboration de la note Politique/Programme (NPP) sur la planification de la transition pour les élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation. De plus, les membres du Conseil ont donné des conseils sur sa mise en œuvre.

Le financement

- Les membres du Conseil ont participé aux consultations sur la formule de financement des Subventions pour les besoins des élèves (SBE), dont celle organisée par le député provincial Yasir Naqvi, ex-adjoint parlementaire.
- En octobre 2010, le Conseil a adopté une résolution sur le financement de l'éducation de l'enfance en difficulté (voir annexe 4), laquelle porte sur la nécessité de réviser l'actuel modèle de financement et de reconnaître l'augmentation du nombre d'élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation. Dans la résolution, le Conseil indique également que le modèle de financement révisé ne devrait entraîner aucune diminution du financement accordé aux conseils scolaires par rapport à l'année scolaire précédente.

Les Plans d'amélioration des conseils scolaires pour le rendement des élèves

- Le Conseil a participé à plusieurs discussions concernant le processus de ces plans.
- Le Conseil s'est montré en faveur de l'intégration de l'éducation de l'enfance en difficulté et des objectifs SMART (spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporels) aux plans d'amélioration.
- En juin 2010, le groupe de travail sur les plans d'amélioration du Conseil a présenté ses recommandations au Ministère, dont certaines concernaient particulièrement les mesures d'obligation de rendre compte.

Les programmes visés par l'article 23

- Il a été décidé que la question des programmes visés par l'article 23 serait abordée lors de la discussion générale sur la planification des transitions.

Les Comités consultatifs pour l'enfance en difficulté

- Les recommandations du Conseil sur le renforcement des capacités des Comités consultatifs formulées en octobre 2009 continuent d'être mises en œuvre.
- Le Conseil a examiné les points saillants du sondage qui a été rempli par les présidences de tous les Comités consultatifs pendant l'année scolaire 2010-2011 pour obtenir leurs commentaires dans les catégories suivantes : pratiques des Comités consultatifs, site Web d'information sur les Comités consultatifs, orientation des Comités consultatifs, participation de la population, autres commentaires.
- Le Conseil a appuyé les recommandations mises en œuvre par le Ministère, notamment les modifications apportées au site Web des Comités consultatifs, la correspondance directe par courriel avec les présidences des Comités consultatifs et les directions de l'éducation et la désignation de personnes-ressources des Comités consultatifs au Ministère.
- Le Conseil s'est engagé à assister le Ministère dans la mise en œuvre d'autres recommandations.

L'examen du Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté

D'octobre 2010 à février 2011, le ministère de l'Éducation a réalisé un examen du Conseil. Dans l'ensemble, l'examen s'est avéré très positif en ce qui concerne la valeur et l'importance du Conseil. De nombreux membres ont fait savoir que leur rôle au Conseil était à la fois enrichissant et rempli de défis. Les répondants étaient positifs quant à l'efficacité du Conseil et à sa capacité de remplir son mandat. Plusieurs recommandations ont été formulées en vue de refléter les commentaires des membres, notamment concernant l'occasion d'améliorer l'efficacité par la tenue d'un examen du Conseil tous les cinq ans, une meilleure transparence du processus de nomination et l'amélioration du format des rencontres du Conseil par l'introduction d'un cycle de planification annuelle.

Anniversaire de la Loi 82

Lors de la réunion de février 2011, le Conseil a souligné l'anniversaire de la Loi 82, intitulé « *Loi de 1980 modifiant la Loi sur l'éducation* », qui a profondément transformé l'offre de programmes et de services aux élèves ayant des besoins particuliers en Ontario.

L'adoption de cette loi a officialisé pour la première fois que tous les élèves, peu importe leurs difficultés, ont droit à l'éducation publique, et que les conseils scolaires de l'Ontario sont tenus d'offrir des programmes et des services de l'éducation de l'enfance en difficulté aux élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation.

Le président et les membres du Conseil ont également participé à plusieurs comités consultatifs et ont assisté à des réunions avec différents organismes afin de faire valoir les forces, les besoins et les préoccupations des élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation.

PRIORITÉS DU CONSEIL POUR 2011-2012

En juin 2011, le Conseil a déterminé deux priorités pour l'exercice financier 2011-2012 : la santé mentale et les transitions. Des groupes de travail ont été mis sur pied et chargés de fournir des suggestions et des conseils à ce sujet. Le financement et le Plan d'amélioration des conseils scolaires pour le rendement des élèves figureront à tous les ordres du jour à titre de points permanents. Le Conseil répond également aux demandes ponctuelles de commentaires ou de consultation, selon les besoins. Les membres continueront de collaborer avec le personnel du Ministère pour veiller à ce que les conseils donnés cadrent avec les priorités du Ministère.

Au cours de l'année à venir, le Conseil continuera de traiter les questions relatives à la prestation de services aux élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation, entre autres à l'occasion des consultations qui auront lieu lors des trois réunions prévues durant l'exercice. Les membres participeront également à plusieurs téléconférences ainsi qu'aux discussions et aux forums qui seront organisés au fil du temps, et ils donneront régulièrement des avis et des commentaires au Ministère, à la demande de celui-ci.

Le Conseil continue d'évaluer sa propre efficacité. Un résumé des commentaires des membres du Conseil sur l'efficacité est remis à tous les membres ainsi qu'au personnel du Ministère après chaque réunion. Conformément aux suggestions des membres du Conseil, le Ministère a apporté plusieurs changements, notamment de nouvelles occasions de discussions informelles et de réseautage avec les autres membres du Conseil et le personnel du Ministère.

ANNEXE 1

RÉSUMÉ DES RÉUNIONS DU CONSEIL DE 2010-2011

Le Conseil a tenu trois réunions : en juin 2010, en octobre 2010 et en février 2011.

Juin 2010

- Les résultats de l'évaluation de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) de 2008-2009 nous ont été transmis et révèlent une réduction de l'écart entre le rendement des élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation et la norme provinciale.
- Nouvelles sur la mise en œuvre de la NPP 140 (Incorporation des méthodes d'analyse comportementale appliquée dans les programmes des élèves atteints de troubles du spectre autistique, dont une présentation des résultats des enquêtes de suivi qui s'y rapportent.
- Présentation de l'ancienne ministre Dombrowsky sur les priorités de 2010-2011 du Conseil.
- Présentations sur l'apprentissage des jeunes enfants, les *Lignes directrices des programmes et des services pour les élèves ayant une surdité ou une surdité partielle* les *Lignes directrices pour la prestation des programmes et des services destinés aux élèves ayant une cécité ou une basse vision*, la littératie financière et la bienveillance et la sécurité dans les écoles.

Octobre 2010

- Lors du premier jour de la réunion du Conseil, le personnel du ministère a fait une présentation sur le financement et a accueilli les suggestions des membres du Conseil. Le lendemain, une résolution sur le financement a été adoptée (voir annexe 4).
- Un aperçu de l'examen du Conseil a été présenté, notamment en ce qui concerne les principaux points ressortant des résultats d'un sondage envoyé aux membres du Conseil, au personnel du ministère de l'Éducation et aux représentantes et aux représentants d'autres ministères.
- Les présentations ont entre autres porté sur une mise à jour concernant les Comités consultatifs pour l'enfance en difficulté, les Plans d'amélioration des conseils scolaires pour le rendement des élèves, la planification des transitions et la participation des parents.
- La ministre Dombrowsky a assisté à la réunion, et les membres du Conseil ont entre autres discuté des pratiques prometteuses, des occasions de collaboration et des histoires de réussite personnelles.

Février 2011

- Grant Clarke, sous-ministre adjoint de la Division de l'apprentissage et du curriculum, a présenté les priorités générales de la Division et du Ministère.
- Les résultats de l'examen du Conseil et les prochaines étapes ont été présentés aux membres du Conseil.
- Les présentations ont entre autres porté sur *Faire croître le succès : Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario*,

L'apprentissage pour tous, de la maternelle à la 12^e année, les Plans d'amélioration des conseils scolaires pour le rendement des élèves, la NPP sur les transitions et le *Guide d'aide à la communication orale de la maternelle à la 3^e année*.

- Discussion sur les priorités pour l'exercice financier 2011-2012.
- Le Conseil a accueilli des nouveaux membres, Christian McLary, représentant des élèves, et Janette Seymour, représentante du secteur des élèves atteints d'un trouble envahissant du développement.
- Le Conseil a souligné la contribution des membres dont le mandat a pris fin le 31 mars 2011 :
 - o Linda Ward, représentante des conseillères et conseillers scolaires;
 - o Joanne Cripps, représentante du secteur des élèves ayant une surdité ou une surdité partielle; et
 - o Alison Morse, représentante du secteur des élèves ayant un handicap physique.

ANNEXE 2

MANDAT ET STRUCTURE DU CONSEIL

Le Comité consultatif sur l'éducation de l'enfance difficile a été créé en 1974 et a depuis été renouvelé à maintes reprises. Il a plus tard été renommé *Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté*. Le mandat et la structure du Conseil, tels qu'ils étaient lors de l'exercice financier 2010-2011, se décrivent comme suit.

Le Conseil consultatif conseille la ministre de l'Éducation sur toute question liée à l'établissement et à l'offre de programmes et de services en éducation de l'enfance en difficulté pour les élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation, y compris des questions portant sur le dépistage précoce des élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation et la présentation de programmes d'intervention à leur intention.

Conformément au décret, le Conseil doit :

- réagir aux propositions ou aux positions du ministère de l'Éducation ou d'autres ministères, qui lui sont présentées périodiquement;
- relever les problèmes touchant les programmes et les services d'éducation offerts aux élèves en difficulté, ainsi qu'informer et conseiller le ministère et lui soumettre des recommandations à ce chapitre;
- remettre un rapport annuel comprenant des recommandations à la ministre;
- se réunir jusqu'à trois fois par an, pour un total d'au plus quatre jours et demi.

Le Conseil est composé comme suit :

- un siège pour chaque tranche de neuf anomalies;
- un siège pour chaque tranche de neuf représentantes et représentants du milieu de l'éducation et de catégories professionnelles;
- un siège pour une représentante ou un représentant des élèves;
- un siège pour un membre de la communauté autochtone;
- un siège sans droit de vote pour le ministère des Services sociaux et communautaires;
- un siège sans droit de vote pour le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse;
- un siège sans droit de vote pour le ministère de la Santé et des Soins de longue durée;
- un siège sans droit de vote pour le ministère de la Formation et des Collèges et Universités;
- deux représentantes ou représentants de la communauté francophone et deux de la communauté catholique, nommés parmi les personnes occupant les sièges ci-dessus.

Les membres du Conseil sont nommés pour un mandat maximal de trois ans, celui-ci pouvant être reconduit une fois. Le Ministère envoie un appel de demandes à une liste d'organismes ayant un intérêt dans le secteur de l'éducation de l'enfance en difficulté du poste à combler. Les candidates et candidats potentiels doivent déposer leur demande directement au Secrétariat des nominations, qui les transmet ensuite au bureau de la ministre. Les candidatures sont évaluées puis présentées à la ministre, qui prend la décision définitive.

ANNEXE 3

MEMBRES DU CONSEIL CONSULTATIF MINISTÉRIEL SUR L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ DU 1^{ER} AVRIL 2010 AU 31 MARS 2011

Composition du Conseil

Anomalies et groupes communautaires représentés	Membres
<u>Présidence du Conseil</u>	John Wilhelm
<u>Anomalies</u>	
Difficultés d'apprentissage / Communauté francophone	Raoul Romain
Troubles envahissants du développement / Autisme	Janette Seymour
Surdit��/surdit�� partielle	Joanne Cripps
Douance	David Mason
Handicap de d��veloppement	Susan Blekkenhorst
C��cit��/basse vision	Vacant
Anomalies d'ordre physique	Alison Morse
Anomalies multiples	Tracy Grant
Troubles du comportement / Troubles d'ordre ��motionnel	Robert Savage
<u>��ducatrices et ��ducateurs</u>	
Vice-pr��sidence / Agentes et agents de supervision	Warren Kennedy
Conseill��res et conseillers scolaires / Communaut�� catholique	Linda Ward
Directrices et directeurs d'��cole	Marlene Pike
Enseignantes et enseignants / Communaut�� francophone	Jean-Baptiste Arhanchiague
Aides-enseignantes et aides-enseignants	Marcia Brown
<u>Professionnels</u>	
Personnel m��dical	D ^r Arlette LeFebvre
Psychologues	Joe Trovato*
Travailleuses et travailleurs sociaux / Communaut�� catholique	Marianne Saade
Orthophonistes	Ruth Jones
<u>Communaut�� autochtone</u>	Bonny Cann
<u>��l��ves / Jeunes</u>	Christian McLary
<u>Ancienne pr��sidente</u>	Lynn Ziraldo

ANNEXE 4
RÉSOLUTION DU CONSEIL SUR LE FINANCEMENT
LE 14 OCTOBRE 2010

ATTENDU QUE le CCMEED appuie la révision de l'actuel modèle de financement de l'éducation de l'enfance en difficulté;

ATTENDU QU'il est particulièrement difficile et complexe d'élaborer un modèle juste et équitable pour tous les conseils scolaires de l'Ontario;

ATTENDU QUE la Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté doit correspondre au total des Subventions pour les besoins des élèves (SBE);

ATTENDU QUE, bien qu'il y ait de plus en plus de résultats positifs chez les élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation et que l'efficacité du système s'améliore, notamment grâce à la collaboration entre les conseils scolaires publics et d'autres ministères, il faut reconnaître qu'il reste encore beaucoup de travail à faire;

ATTENDU QUE les conseils scolaires ont constaté une hausse du nombre d'élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation;

ATTENDU QU'actuellement, une baisse du financement en éducation de l'enfance en difficulté accordé à un conseil scolaire entraînerait un affaiblissement des programmes et des services offerts;

ATTENDU QUE les conseils scolaires auront besoin de temps pour s'adapter au nouveau modèle de financement;

IL EST RÉSOLU QU'un nouveau modèle de financement ne devrait entraîner aucune baisse du financement accordé aux conseils scolaires par rapport à l'exercice financier 2010-2011, et ce, afin de préserver le niveau de qualité actuel des programmes et des services.

ANNEXE 5

COLLABORATION AVEC LE MILIEU – THÈMES IMPORTANTS POUR 2010-2011

Transitions • Les soutiens à la transition, comme les programmes destinés aux élèves renvoyés qui reviennent sur les bancs d'école, qui ont eu un effet positif sur les résultats scolaires et l'assiduité. • Toutefois, la transition pose un défi, notamment lorsque de l'équipement spécialisé doit suivre l'élève. Les membres ont noté une certaine difficulté de financement des passeports pour les élèves qui quittent l'école.	Anomalies • Les élèves ayant une cécité ou une basse vision ne peuvent pas toujours participer pleinement; en effet, les enseignantes et les enseignants n'ont pas toujours les outils et l'information pour intégrer efficacement ces élèves aux activités et aux sports. • Les parents sont inquiets à propos de la procédure d'évacuation en situation d'urgence des élèves ayant une anomalie d'ordre physique qui prévoit que ceux-ci attendent à un point désigné dans le bâtiment. • L'inscription d'élèves ayant une surdité ou une surdité partielle a considérablement diminué.
Santé mentale • Un certain nombre de problèmes liés à la santé mentale ont été notés, notamment la consommation d'alcool et de drogue chez les élèves, les stratégies d'information et les stratégies visant à sensibiliser les parents et les représentants et représentantes du milieu de l'éducation aux questions de santé mentale, l'accès à des services psychiatriques dans les milieux ruraux, les préjugés relatifs à la santé mentale et au suicide, la difficulté à maintenir le financement des approches créatives concernant la formation et la sensibilisation à l'éducation en santé mentale. • Les problèmes liés aux programmes, comme celui des Services auxiliaires de santé dans les écoles, notamment le manque d'uniformité dans la province, les listes d'attente et la confusion des parents.	Comités consultatifs pour l'enfance en difficulté • Les Comités consultatifs ont apprécié le soutien et les formations additionnels ainsi que les occasions d'échanger avec les autres membres des Comités consultatifs. • Il serait avantageux d'offrir aux conseils scolaires des séances de formation annuelles sur les Comités consultatifs ainsi que du soutien et des renseignements en matière de stratégies de recrutement et de rétention des membres des Comités consultatifs. • Certains ont noté les difficultés de recrutement et de rétention des membres des Comités consultatifs.
Partenariats et collaboration • Les pratiques exemplaires comprennent les partenariats visant à favoriser l'intervention précoce et à créer des programmes d'éducation et de sensibilisation sur la santé mentale à l'intention du personnel enseignant, des parents et des élèves à risque. • Certains membres ont noté la difficulté à établir des partenariats avec les organismes de services en santé mentale.	Mobilisation des parents et de la famille • Il serait avantageux d'avoir des brochures et des feuilles de renseignements à l'intention des parents pour aider les familles à comprendre l'objectif des programmes, des services et du financement en éducation de l'enfance en difficulté. • Les nouveaux immigrants au Canada ont particulièrement de la difficulté à consulter et à comprendre les renseignements concernant les programmes et les services en éducation de l'enfance en difficulté.
Transport • Faire des besoins en transport sécuritaire une priorité provinciale. Le Ministère devrait encourager les conseils scolaires à travailler avec les écoles et les familles afin de fournir un service de transport accessible. • Le Ministère devrait rappeler aux conseils scolaires qu'ils sont tenus de surveiller les plans de sécurité des écoles et de veiller à ce que chaque plan de sécurité des élèves soit conforme à l'ensemble des règlements et des lois en vigueur.	Perfectionnement professionnel • Les membres du personnel enseignant ont besoin d'être informés davantage sur les initiatives visant à les aider à améliorer leurs connaissances et leurs compétences. • Le personnel scolaire qui travaille avec les familles de différents milieux ethnoculturels a besoin de formations et de ressources spécialisées. • Le Ministère devrait organiser des forums pour échanger des idées de pratiques exemplaires et efficaces.